



AVIS D'INFORMATION RELATIF A LA CONCLUSION DE CONVENTIONS REGLEMENTEES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 22-10-13 DU CODE DE COMMERCE

Paris, le 26 juillet 2021

Nexity a conclu dans le cadre de la cession d'une partie de sa participation dans la société AEGIDE, société par actions simplifiée au capital de 6.796.100 euros, dont le siège social est au 42, avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 397 765 plusieurs conventions dont les caractéristiques sont les suivantes (*communiquées en application de l'article R. 22-10-17 du Code de commerce*) :

- Un accord de partenariat majoritaire non exclusif de longue durée portant sur l'activité de promotion immobilière, la détention et la commercialisation des résidences services seniors entre Nexity, Aegide et La Mondiale ; Cet accord s'appuie sur un plan de développement ambitieux avec un rythme d'ouverture d'une vingtaine de nouvelles résidences chaque année, permettant de doubler la taille du Groupe Aegide en 2025 et d'atteindre plus de 300 résidences en exploitation à l'horizon 2030. Le partenariat permet à Nexity de maintenir un niveau soutenu de développement de RSS et offre à Aegide de nouvelles opportunités adaptées à ses besoins. ;
 - Un avenant de résiliation de la convention d'assistance signée le 7 novembre 2018 visant à mettre fin aux prestations assurées par Nexity.
- Personne directement ou indirectement intéressée : Monsieur Alain Dinin : Président du Conseil d'administration de Nexity et administrateur de la société AEGIDE ;
 - Date de la convention : 29 juin 2021 ;

Il est rappelé que le résultat net part du Groupe de Nexity au 31 décembre 2020 s'est élevé à 118 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de Nexity a autorisé la conclusion de l'accord de partenariat et de l'avenant de résiliation de la convention d'assistance lors de sa réunion du 19 mai 2021, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Ces deux conventions ont été signées le 29 juin 2021 et seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 18 mai 2022.

ACCOMPAGNER TOUTES LES VIES IMMOBILIÈRES, C'EST L'AMBITION DE NEXITY

Avec plus de 11.000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros en 2020, Nexity, premier groupe immobilier français intégré, intervient sur l'ensemble des métiers de la promotion et des services pour les particuliers, les entreprises, les institutionnels et les collectivités et dispose d'une présence sur l'ensemble du territoire.

Notre plateforme de services a vocation à servir tous nos clients à toutes les étapes de leur vie immobilière.

Résolument engagé pour donner une juste place à l'homme, en lien avec les autres, en lien avec la ville et en lien avec l'environnement, Nexity est notamment, pour la deuxième année consécutive, 1^{er} maître d'ouvrage du palmarès 2020 de l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA), membre de l'indice Bloomberg Gender-Equality (GEI sur l'équité femmes-hommes) et labellisé Great Place to Work 2020.